

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 27 septembre 2023 à 19h30

L'an deux mil vingt-trois le sept juin à dix neuf heure, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Alexandre DURANTE, Pascal VIDALIE, Pascal MICHAUX adjoints, Valérie ARDEMANI TOPIN, Eléonore THERY, Sylvie de KERSAUSON, Karim MEDJAHED conseillers municipaux.

Absentes excusées : J-F. MEHAT (sans procuration), E. BILLIAUT (procuration à V. ARDEMANI TOPIN), Gérard CHEREAU (procuration à S. de KERSAUSON), Farida NAKIB (sans procuration).

M. Alexandre DURANTE a été désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 07 juin 2023

Sans commentaire, le procès-verbal du 07 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Adhésion de la commune de Montgeroult au SIEVAM

Suite à la demande d'adhésion de la commune de Montgeroult au SIEVAM à compter du 1^{er} janvier 2024, cette dernière a été validée par délibération du comité syndical le 13 septembre 2023. A compter de la notification du projet de statut, il est demandé que le conseil municipal se prononce sur l'adhésion de la commune de Montgeroult au SIEVAM.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Montgeroult au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) à compter du 1^{er} janvier 2024 et approuve la modification des statuts du SIEVAM qui en découle.

3. Rectification de la délibération n°16/2022 – Conditions générales et règles d'octroi des aides individuelles

Lors du conseil municipal du 14 avril 2022, une délibération a été prise décidant les conditions générales et règles d'octroi des aides sociales individuelles, notamment les conditions à satisfaire pour en bénéficier, les modalités d'attribution, la procédure et le montant.

Monsieur le Maire demande la modification de la délibération du 14 avril 2022 pour préciser le type et la nature des aides, les règles d'attribution et modifier le plafond et la fréquence des aides. A savoir :

Article 1 : Type et nature d'aides

La commune délivre l'aide de première nécessité afin de subvenir aux besoins fondamentaux (se nourrir, se laver, se vêtir, dormir avec un équipement adéquat).

Article 4 : Règles d'attribution

Les aides sociales facultatives sont accordées à titre personnel, chaque demandeur devra, lorsque cela lui sera demandé afin d'instruire l'aide, décliner son identité, et le cas échéant celle des membres de sa famille, sa situation familiale et en fournir les justificatifs.

Les personnes peuvent être accompagnées dans leurs démarches auprès des institutions de référence. Aussi une institution, un organisme pourra établir la demande d'aide en tant que tiers pour l'intéressé.

Article 5 : Plafond et fréquence des aides

Les aides de la commune sont attribuées sous condition de ressources. Pour que l'éligibilité aux aides soit étudiée, les personnes doivent donc pouvoir justifier de leurs ressources et de leurs charges. Une seule aide est possible dans l'année civile.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la modification de la délibération pour préciser les articles 1, 4 et modifier l'article 5.

4. Prise en charge de frais d'obsèques de M. LAMARRE

Monsieur le Maire informe que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose de par son actuel article L.2213-7 que le Maire pourvoit à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.

La commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais (L.2223-27 du CGCT).

Considérant le décès de Monsieur Éric LAMARRE, né le 18 novembre 1971 et décédé le 22 mai 2023 à Aincourt (Val d'Oise).

Considérant l'existence d'ayants droits à l'encontre desquels la commune a la possibilité de se retourner,

Vu la situation financière de l'intéressé,

Vu la nécessité de procéder en urgence à l'inhumation du défunt selon les textes et règlements en vigueur,

Vu le devis établi par la société des PFG – 1 place du Parc aux Charrettes 95300 PONTOISE, joint à cette délibération, pour un montant de 5 183.00 euros (le plus favorable), Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais d'obsèques de M. Éric LAMARRE.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

5. Demande de subvention au PNRVF pour la restauration des portes de la chapelle Saint-Sauveur

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux de restauration sur le petit patrimoine rural de la commune qui peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Parc Naturel du Vexin Français :

Projet de restauration de la Chapelle Saint Sauveur	
Fabrication d'une porte d'entrée à l'identique	5055.59 HT
Pose pour porte d'entrée	625.80 HT
Enlèvement en déchetterie	32.90 HT
Total HT	5 714.29 HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander au Parc Naturel du Vexin Français l'octroi d'une subvention pour les travaux sur le petit patrimoine rural.

6 .Décision modificative n°3 – Budget Assainissement

Le compte 203 du budget Assainissement relatif aux études n'a pas été mouvementé depuis les 3 dernières années. Certaines études ne sont pas suivies de travaux, il faut donc prévoir des amortissements. Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget assainissement afin de prévoir des crédits au compte 6811 et 2803.

Cette décision modificative peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	89 913.77 €	
R 2803 : Frais d'études, de R&D		89 913.77 €
TOTAL	89 913.77 €	89 913.77 €

Section d'investissement		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement de la section d'investissement	89 913.77 €	
D 6811 : Dotations aux amortissements		89 913.77 €
TOTAL	89 913.77 €	89 913.77 €

Les membres du conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent la décision modificative n°3.

7. Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle que les réunions de travail relatives à la distribution des colis de Noël des aînés devront être organisées très prochainement. Dans un premier temps, un point sur les personnes éligibles sera fait (nouveaux arrivants, décès,..). Le lieu de la distribution reste à définir en fonction du nombre de personnes présentes le jour J. L'idée d'un repas ou d'un thé dansant est évoquée.

- Sylvie de KERSAUSON, propose d'organiser un cocktail plutôt qu'un goûter.

- Pascal MICHAUX informe que l'éclairage public de 23h à 5h est réenclenché depuis début septembre. En outre, une entreprise d'électricité est actuellement présente sur la commune pour repérer les candélabres défectueux dans l'allée des Vergers. En outre, une remise au norme des compteurs a été réalisée. Enfin, il indique que suite aux subventions accordées, les travaux d'éclairage du stade viennent de s'achever et les travaux d'éclairage concernant le terrain de pétanque et l'aire de jeux pour enfants sont en cours.

- Pascal MICHAUX informe qu'un devis a été demandé auprès de l'entreprise PINCHON pour la taille des dernières haies le long du stade et l'abattage de quelques arbres. Selon les finances de la commune, ces travaux pourraient être réalisés d'ici la fin de l'année.

- Alexandre DURANTE informe de la présence de l'entreprise SVR sur le site de la station d'épuration. Elle est chargée de nettoyer l'ensemble de l'installation, digesteur, bacs de décantations et by pass. Une inspection par caméra de l'égout de transport des eaux propres de la STEP à la Seine est en cours au niveau de la route de Vienne pour ouvrir le tampon recouvert par le goudron et continuer son inspection, qui jusque-là ne nécessite pas de travaux d'entretien.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un mail envoyé par l'agent technique Santine qui évoque le mécontentement de cette dernière au sujet de l'absence de tri des poubelles à la salle polyvalente qu'elle a dû elle-même réaliser et le nettoyage des poubelles déposées à côté du container et éventrées par les animaux. Sans oublier les cartons non pliés qui débordent des poubelles de l'école.

- Monsieur le Maire évoque l'idée de tracer en épi les places de stationnement situées devant la ferme de Monsieur ROZIER.

- Valérie ARDEMANI TOPIN propose de communiquer aux habitants qui pourraient se promener dans la forêt proche de l'hôpital, les limites de propriétés entre la commune, le centre médical et le Groupe François 1^{er}. compte-tenu de l'activité paintball régulièrement organisée sur les parcelles du Groupe François 1^{er}.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Emmanuel COUESNON

